



**Rubrique:** Poursuites pour dettes

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite

**Date de publication:** SHAB, KABBE 21.02.2024

**Visible par le public jusqu'au:** 21.06.2024

**Numéro de publication:** SB01-0000003494

**Entité de publication**

Office des poursuites du Jura bernois - Département poursuites, Rue Centrale 33, 2740 Moutier

## Vente aux enchères d'immeubles dans le cadre de la poursuite Foncière Immobilière Nord Bernoise SA

**Débiteur(s):**

Foncière Immobilière Nord Bernoise SA  
CHE-175.482.480  
c/o: Berney Associés Fribourg SA  
Boulevard de Pérolles 37  
1700 Fribourg

**Objet(s) à vendre aux enchères:**

**Ban de Saint-Imier - Feuillet nos 717 et 720 (gage collectif)**

Feuillet no 717

Bâtiment(s) 176 m<sup>2</sup> : Habitation/commerce, 176 m<sup>2</sup> Rue Docteur Schwab 21, 2610 Saint-Imier; Trottoir, 52 m<sup>2</sup>; Autre surface à revêtement dur, 67 m<sup>2</sup>, Jardin, 119 m<sup>2</sup>; Surface totale 414 m<sup>2</sup>.

Valeur officielle : CHF 544'400.00

Valeur vénale: CHF 480'000.00 (estimation de l'expert du 20 décembre 2023)

Feuillet no 720

Autre surface à revêtement dur, 18 m<sup>2</sup>; Jardin, 350 m<sup>2</sup>, Surface totale 368 m<sup>2</sup>.

Valeur officielle : CHF 16'580.00

Valeur vénale : CHF 75'000.00 (estimation de l'expert du 20 décembre 2023)

**Valeur vénale totale : CHF 555'000.00** (estimations de l'expert du 20 décembre 2023)

**Vente aux enchères**

Le 06.06.2024 à 14:00 heure, Salle de conférence de l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Rue Centrale 33, 2740 Moutier.

**Indications concernant le dépôt:**

L'état des charges, les conditions de vente, le rapport d'expertise seront déposés à l'Office des poursuites et des faillites du Jura bernois, Département poursuites, Rue Centrale 33, 2740 Moutier.

**Remarques juridiques:**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (OAIE).

Pour autant qu'elles ne soient pas constatées par les registres publics, les prétentions non annoncées dans le délai imparti sont exclues de la participation au produit de la vente.

De même, les créanciers nantis de titres de gage doivent annoncer leurs créances garanties par nantissement.

Référence est par ailleurs faite aux conditions de mise aux enchères.

Publication selon les art. 133, 134, 135, 138 LP; art. 29 de l'ORFI du 23 avril 1920.

**Remarques juridiques complémentaires:**

La réalisation est requise ensuite de poursuite du créancier gagiste en 1er rang.

L'immeuble sera vendu après trois criées, à tout prix, au plus offrant et dernier enchérisseur. Avant l'adjudication et conformément aux conditions de vente, le nouvel acquéreur devra payer immédiatement un acompte de CHF 125'000.00.

Cet acompte sera réglé soit en espèces, soit au moyen d'un chèque émis par une banque suisse, soit par versement à l'avance à l'Office soussigné au plus tard deux jours ouvrables avant les enchères. Toutefois le versement en espèces sera accepté au maximum jusqu'à CHF 100'000.00. Pour le surplus un chèque bancaire est exigé. Les chèques personnels ne sont pas acceptés. En outre des garanties réelles (garanties bancaires) seront exigées séance tenante de l'acquéreur pour l'ensemble du prix de vente. La documentation relative à cette vente sera mise à disposition des intéressés lors de la visite officielle de l'immeuble ou pourra être consultée préalablement sur le site internet [www.schkg-be.ch](http://www.schkg-be.ch) sous la rubrique réalisations immeubles.

Le responsable du dossier donne volontiers des renseignements complémentaires au sujet des conditions de vente au numéro suivant : 031/635 39 75 (M. Ramseyer). Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou, pour les sociétés, d'un extrait récent du registre du commerce. Ils sont rendus attentifs aux dispositions légales (LFAIE du 16 décembre 1983) relatives à l'acquisition d'immeubles par des personnes étrangères en raison d'une participation étrangère prépondérante.

**Délai de production:** 13.03.2024

(Valeur date des enchères)

**Date de dépôt des conditions de vente et de l'état des charges:** à partir du

08.04.2024

jusqu'au 18.04.2024. L'état des charges, les conditions de vente, le rapport d'expertise pourront être consultés du 08.04.2024 au 18.04.2024

**Point de contact:**

Office des poursuites du Jura bernois - Département poursuites

Rue Centrale 33

2740 Moutier